

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction
de la coordination des
politiques publiques et de
l'appui territorial

Bureau de
l'environnement et
du développement
durable

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

**Projet de captage d'eau de Pont-la-Vieille situé sur le territoire des
communes de Thérondels (Aveyron) et Narnhac (Cantal)**

Une enquête publique unique est prescrite du **lundi 27 mai 2019 à 9h00 au
vendredi 14 juin 2019 à 16h00** afin de recueillir l'avis du public sur :

- la demande d'autorisation environnementale ;
- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines et de l'établissement des périmètres de protection correspondants ;
- l'institution des servitudes à l'intérieur des périmètres de protection.

Le responsable du projet est la Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène dont la présidence est assurée par Mme Annie CAZARD. Le siège est fixé à Laguiole (12210), 1 rue du Faubourg, téléphone 05.65.51.52.30, adresse courriel : contact@aubrac-laguiole.org.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête dans les mairies de Thérondels (Aveyron) et Narnhac (Cantal), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier, dans sa version numérique, sera consultable pendant toute la durée de l'enquête depuis :

- le site internet <https://www.registre-numerique.fr/ep-cc-aubrac-carladez-viadene>
- le lien accessible via le site internet des services de l'État dans l'Aveyron (<http://www.aveyron.gouv.fr>)
- un point d'accès numérique libre et gratuit aux adresses suivantes : Mairie de Brommat (12600), le bourg, et Maison de services au public, 6 rue de l'Aubrac, 15230 Pierrefort aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra présenter ses observations et propositions par courriel à l'attention du commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

- pref-enquete-cccarladezcaptage@aveyron.gouv.fr
- ep-cc-aubrac-carladez-viadene@mail.registre-numerique.fr
- en se connectant directement au registre électronique via le lien <https://www.registre-numerique.fr/ep-cc-aubrac-carladez-viadene>.

Les observations et propositions pourront également être adressées par courrier postal à M. Christian SOULIE, commissaire enquêteur, à la mairie de Théronnels, 5 rue de la mairie, 12600 Théronnels, siège de l'enquête publique, lequel se tiendra à la disposition du public :

Lundi 27 mai 2019 - de 9h30 à 11h30 à Narnhac
- de 14h30 à 16h00 à Théronnels

Mercredi 5 juin 2019 - de 9h30 à 11h30 à Narnhac
- de 14h30 à 16h00 à Théronnels

Vendredi 14 juin 2019 - de 9h30 à 11h30 à Théronnels
- de 14h30 à 16h00 à Narnhac

Il est précisé que dans le cadre de l'enquête parcellaire préalable à l'institution des servitudes à l'intérieur des périmètres de protection, les observations relèvent uniquement d'une procédure écrite.

A la fin de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de l'Aveyron ou sur son site internet (www.aveyron.gouv.fr) pendant un an.

Au terme de la procédure, les préfets de l'Aveyron et du Cantal statueront conjointement sur la décision d'autorisation ou de refus.

Rodez, le 25 avril 2019

Pour la préfète et par délégation
La secrétaire générale



Michèle LUGRAND